

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 JUILLET 2015 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Des personnes sont intervenues auprès du conseil, le maire et les conseillers ont répondu aux questions. Des lettres ont été déposées au conseil.

2015-132

#### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci le point suivant :

**7.6** - Approbation du paiement d'une réclamation d'assurance.

Adoptée

2015-132A

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour tel que modifié soit adopté.

Adoptée

2015-133

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2015 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2015-134

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 815 VISANT L'AUTORISATION, LA GESTION, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DE BOÎTES DE COLLECTE, DE CONTENEURS, DE CASIERS DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 815 a été donné lors de la séance ordinaire du 15 juin 2015 et que les membres du Conseil ont reçu une

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 815 intitulé : « Règlement visant l'autorisation, la gestion, l'installation et l'entretien de boîtes de collecte, de conteneurs, de casiers de service sur le territoire de la Ville de Hampstead ».

Adoptée

2015-135

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 811-2-MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 811 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS (POUR L'AUTOMNE/ HIVER 2015/2016)**

---

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Karen Zajdman qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 811-2 modification du règlement n° 811 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 811-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2015-136

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 816 CONCERNANT LES PISCINES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 760 ET SES AMENDEMENTS**

---

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Warren Budning qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 816 comme suit;

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 816 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2015-137

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 727-19 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 AFIN D'ÉTABLIR LA DISTANCE ENTRE LA PISCINE ET LA CLÔTURE »**

---

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Warren Budning qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 727-19 comme suit;

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 727-19 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2015-138

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-19 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 AFIN D'ÉTABLIR LA DISTANCE ENTRE LA PISCINE ET LA CLÔTURE »**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du premier projet de Règlement n° 727-19 intitulé « règlement modifiant le règlement de

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

zonage n° 727 afin d'établir la distance entre la piscine et la clôture, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le premier projet de Règlement n° 727-19 qui sera intitulé : « Règlement n° 727-19 modifiant le règlement de zonage n° 727 afin d'établir la distance entre la piscine et la clôture».

Adoptée

2015-139

### **APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE**

---

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est Défenderesse dans un dossier de la Cour Supérieure (chambre civile) du District de Montréal portant le numéro 500-17-084658-148;

ATTENDU QUE *AIG Insurance Company of Canada*, demanderesse dans ce dossier, réclame un montant de 405 796.22 \$, plus intérêts au taux légal et indemnité additionnelle prévue par l'article 1619 C.c.Q.;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de régler ce dossier hors cour, sans admission aucune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville paie à *BFL Canada Risk and Insurance services Inc.*, un montant de 91,894.41\$ en surplus du montant de 8,105.59\$ déjà payé pour un total de 100 000\$ en capital, intérêts et frais incluant les frais légaux afin de régler le dossier susmentionné hors Cour pour le montant de \$335,000.00;
- QUE *Groupe Mission Expert* et *BFL Canada Risk and Insurance services Inc.* soient autorisés à signer tout document nécessaire au dossier de Cour ci-avant mentionné, le cas échéant.
- QUE la résolution 2015-116, en date du 15 juin 2015 intitulée « Approbation du paiement d'une réclamation d'assurance », soit et est abrogé.

Le certificat du trésorier N° 15-19 daté du en date du 15 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-140

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 22 JUIN 2015**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 22 juin 2015.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le Greffier.

2015-141

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727, ART. 6.5.1 AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul DROITE À 5,56 M (18,25 PIEDS) DE LA LIGNE DU LOT AU LIEU DE 6,10 M (20,00 PIEDS) POUR LÉGALISER L'EMPIETEMENT EXISTENT (LA COLONNE ET LE 2E ÉTAGE)**

**DANS LA MARGE AVANT SECONDAIRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 5, CHEMIN NORTHCOTE, LOT N° 2 089 090, ZONE RA-1(RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.5.1 afin de permettre la marge de recul droite à 5,56 m (18,25 pieds) de la ligne du lot au lieu de 6,10 m (20,00 pieds) pour légaliser l'empiètement existant (la colonne et le 2e étage) dans la marge avant secondaire d'une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 22 juin 2015, a recommandé *d'approuver conditionnellement* la demande de dérogation mineure ci-dessus à condition que le Département d'Aménagement Urbain examine attentivement le dossier de construction de 2006, de vérifier ce qui est arrivé avec l'emplacement de la maison à l'égard de ladite marge de recul afin de justifier pleinement la demande de dérogation mineure ;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 5, Chemin Northcote sur le lot no. 2 089 090, Zone RA-1.

Adoptée

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 5 Chemin Northcote:**

*Aucune intervention*

2015-142

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5, CHEMIN MERTON, LOT N° 2 088 872, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour arrière d'une maison unifamiliale détachée située au 5, Chemin Merton et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 22 juin 2015 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2015-143

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 57, CHEMIN THURLOW, LOT N° 2 088 997, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour la construction d'une maison unifamiliale

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

détachée située au 57, Chemin Thurlow et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 22 juin 2015 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Le projet est conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectant les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2015-144

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2015**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de juin 2015 a été soumise au Conseil;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 21 mai 2015 au 20 juin 2015, au montant de 6,120,671.32\$, est par la présente approuvée (864,145.37\$ pour les chèques et 5, 256,525.95\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2015-145

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé à la présente séance:

- 1) le rapport financier de la Ville pour l'année fiscale 2014; et
- 2) le rapport du vérificateur externe de la Ville, Goudreau Poirier S.E.N.C.R.L., pour l'année fiscale 2014.

2015-146

### **ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2015 - APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER DES DÉPENSES ULTÉRIEURES POUR L'ACHAT EN 2017 D'UN VÉHICULE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AINSI QUE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017**

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 35 000 \$, tel que détaillé au tableau suivant, du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 55-992-00-000 – Surplus affecté.

| Détails                    | Allocation 2015 |
|----------------------------|-----------------|
| Élections municipales 2017 | 20,000          |
| Véhicule sécurité publique | 15,000          |

Adoptée

2015-147

### **TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ POUR ACQUITTER DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LA PÉRIODE FISCALE 2015**

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal autorise un transfert de fonds pour un montant de 15,000.00 \$ du poste budgétaire numéro 55-992-00-000 surplus accumulé affecté, afin d'acquitter des dépenses encourues pour l'acquisition d'un véhicule de la sécurité publique sous le bon de commande no.19155.

Adoptée

2015-148

### MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT DE PNEUS

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus CSPQ) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a complété pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

ATTENDU QUE le directeur des approvisionnements et des systèmes d'information agira en tant que représentant de la Ville dans ce dossier;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE la Ville de Hampstead confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019;

QUE la Ville de Hampstead confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Hampstead consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Ville de Hampstead estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de trois (3) ans à environ 23 250 \$

QUE la Ville de Hampstead s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Hampstead reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

QUE la Ville de Hampstead reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus.

Adoptée

2015-149

### **OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS, NÉGOCIATION (PLAN PENSION AT CONVENTION COLLECTIVE)**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour services professionnels, négociation (plan pension at convention collective);

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des offres de services reçues et la mise en application de la formule afin de déterminer le pointage de chaque soumissionnaire, celle de Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. est celle qui obtient la plus haute note conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE le contrat de services professionnels, négociation (plan pension at convention collective), soit octroyé à Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l., le tout en conformément à l'offre de services datée du 9 juin 2015.

QUE basé sur un contrat de 200 heures, la dépense sera de 45 990 \$ taxes incluses;

QUE seules les heures travaillées seront payées;

QUE les heures additionnelles, si nécessaire, seront facturées au taux de 200.00 \$ plus taxes.

QUE le certificat du trésorier No 15-20, daté du 17 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-150

### **PROLONGATION DU CONTRAT - DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES ET DES AIRES DE PATINAGE - SAISONS HIVERNALES 2015/2016**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite, pour le déneigement des patinoires et des aires de patinage pour les saisons hivernales 2013/2014 et 2014/2015, incluant une clause de renouvellement pour la saison 2015/2016;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2013-183 adoptée le 5 août 2013, le Conseil a octroyé le contrat pour le déneigement des patinoires et des aires de patinage au plus bas soumissionnaire conforme Les Entreprises Clifton DRAM inc pour les saisons hivernales 2013/2014 et 2014/2015;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le contrat pour le déneigement des patinoires et des aires de patinage soit renouvelé pour la saison 2015/2016;

QUE les coûts seront :

Déneigement pour les deux patinoires du parc Hampstead: \$ 16 600.00

Déneigement pour l'aire de patinage du parc Applewood: \$ 6 100.00

QUE la T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus mentionnés.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

QUE le certificat du trésorier n° 15-21, daté du 18 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-151

### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, PLANAGE, PAVAGE ET SCELLEMENT DE FISSURES**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la reconstruction de trottoirs, planage, pavage et scellement de fissures;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 29 juin 2015, celle de Les Entreprises Canbec Construction Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le contrat pour la reconstruction de trottoirs, planage, pavage et scellement de fissures soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### **LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC**

Reconstruction trottoirs, planage, pavage, scellement fissures : 207 077.65 \$  
(tel que spécifications inscrites au cahier des charges)

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Contingences :                     | <u>20 707.77 \$</u>  |
| Sous-Total :                       | 227 785.42 \$        |
| T.P.S. (5%) :                      | 11 389.27 \$         |
| T.V.Q. (9.975%) :                  | 22 721.60 \$         |
| <b>Grand total taxes incluses:</b> | <b>261 896.29 \$</b> |

QUE, le certificat du trésorier n° 15-22, daté du 29 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-152

### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES FORD F250 MODÈLE CABINE D'ÉQUIPE ÉQUIPÉES D'UN HAYON HYDRAULIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour l'achat de deux camionnettes Ford F250 modèle cabine d'équipe, équipées d'un hayon hydraulique;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 29 juin 2015, celle de Fortier Auto Montréal Limitée est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, le contrat pour l'achat de deux camionnettes Ford F250 modèle cabine d'équipe, équipées d'un hayon hydraulique; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### **FORTIER AUTO MONTRÉAL LIMITÉE**

|   |                     |
|---|---------------------|
| Deux camionnettes Ford F250 cabine d'équipe équipées d'un hayon hydraulique, (tel que spécifications) | 69 358.00 \$        |
| T.P.S. 5%   | 3 467.90 \$         |
| T.V.Q. 8.5%   | <u>6 918.46 \$</u>  |
| <b>Grand total taxes incluses</b>   | <b>79 744.36 \$</b> |



## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le certificat du trésorier no. 15-24, daté du 29 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-153

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉSAMIANPAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour le désamiantage du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 29 juin 2015, celle de C.F.G. Construction Inc.;est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat pour le désamiantage du centre communautaire; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

C.F.G. CONSTRUCTION INC.

|   |                    |
|---|--------------------|
| Désamiantage du Centre Communautaire<br>(tel que spécifications inscrites au devis) | 29 500.00 \$       |
| Contingences (10%)  | 2 950.00 \$        |
| T.P.S. 5%   | 1 622.50 \$        |
| T.V.Q. 9.975%   | <u>3 236.89 \$</u> |
| Grand total taxes incluses  | 37 309.39 \$       |

Le certificat du trésorier no. 15-23, daté du 29 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

*À 21h35, la Conseillère Karen Zajdman quitte l'assemblée pour le reste de la soirée.*

2015-154

### **OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS, POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT AVEC CAMÉRA À TRACTÉE**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour services professionnels pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout avec caméra à tractée;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des offres de services reçues et la mise en application de la formule afin de déterminer le pointage de chaque soumissionnaire, celle de AquaRehab Canada Inc est celle qui obtient la plus haute note conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE, le contrat de services professionnels pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout avec caméra à tractée, soit octroyé à AquaRehab Canada Inc, pour des honoraires au montant de 60 913.11 \$ taxes incluses; le tout en conformément à l'offre de services datée du 29 juin 2015.

Adoptée

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2015-155

**APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS  
ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES  
COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 30 juin 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune question.

2015-156

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h38.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr William Steinberg, Maire

(s) Pierre Tapp  
M<sup>c</sup> Pierre Tapp, Greffier